

LIVRE Encyclopédie du voyage

Mercredi 8 juin, les Editions Gallimard lancent un guide de la « Vallée de la Dordogne ». Cet ouvrage couvre Le Mont-Dore, Beaulieu-sur-Dordogne, Souillac, Sarlat, Bergerac et Saint-Emilion. L'occasion de découvrir ou de revisiter des lieux chargés d'histoire. Cette publication a pour vocation de promouvoir le territoire identitaire de la région, à travers son patrimoine culturel et naturel et sa gastronomie. ■



EUROPÉENNES DU GOÛT Concours des Goudots Gourmands

Le concours des Goudots Gourmands (jury de consommateurs) sera l'une des animations phares des prochaines Européennes du goût, qui auront lieu les 24, 25 et 26 juin, à Aurillac. Organisé depuis dix ans, le concours sera tourné, cette année, autour de quatre thèmes : les produits innovants, fermiers, régionaux et des régions invitées. L'Office de

tourisme et l'agence Entreprendre au Pays d'Aurillac, organisateurs de la manifestation, proposent une réunion d'information autour d'un apéritif, le lundi 23 mai, à 18 heures, au théâtre d'Aurillac, rappelant que la mobilisation de tous les bénévoles est indispensable pour le succès du concours et, plus largement, de la manifestation. ■

ROUTE Un radar de plus vers Magny-Cours

Le premier radar automatique installé dans la Nièvre avait été implanté sur la RN 7, entre Moulins et Nevers, à l'entrée de Moiry, le village situé juste avant le circuit de Magny-Cours. Un autre a été mis en service, mardi, à quelques centaines de mètres du premier, à l'autre entrée du village, donc dans le sens Nevers-Moulins. Les deux sont réglés sur 90 km/h, le bourg restant, lui, limité à 50 km/h. ■

RÉGION

➤ **Auvergne**

ASSISES Huit ans de prison pour les violeurs

L'un était-il le rabatteur de l'autre ? La question fut posée hier, deuxième jour du procès en assises d'Hamza Chorfi et de Pascal Martinet, accusés d'agressions sexuelles et de viols en réunion sur une adolescente de 15 ans et demi (voir notre édition de samedi).

« Rabatteur » le mot fait autant horreur à la victime - qui veut croire que celui pour qui elle a toujours « de l'amitié » n'est pour rien dans ce qui lui est arrivé - qu'au défenseur d'Hamza Chorfi, qui cherche vainement la preuve que tout cela était organisé. Reste que l'attitude du jeune accusé ne plaide pas en sa faveur. Comment expliquer qu'il n'ait rien tenté pour tirer son amie de ce mauvais pas et qu'il ait accepté ses caresses en présence de Pascal Martinet alors qu'elle avait clairement dit qu'elle ne voulait rien faire « à trois » ?

« Franchement ? j'étais terrorisé ! » s'exclame-t-il. M^e Khanifar rappelle que son client est un jeune majeur, qu'il faisait vingt kilos de moins à l'époque et qu'un adulte pouvait tout à fait avoir de l'ascendant sur lui. Ce n'est en tout cas pas l'impression qu'il a laissée aux policiers, l'un d'eux se rappelant même que « c'était plutôt Pascal Martinet qui m'avait violé pas Hamza ». « Pourtant ils vous ont fait la même chose » renchérit une magistrate. « Oui mais pour moi ça n'était vraiment pas pareil ».

A la barre, la victime se ronges les ongles, refuse de se voir manipulée et ne peut s'empêcher de défendre son ex : « J'ai toujours dit que c'était Pascal Martinet qui m'avait violé pas Hamza ». « Pourtant ils vous ont fait la même chose » renchérit une magistrate. « Oui mais pour moi ça n'était vraiment pas pareil ».

« Elle a un vécu abandonnique qui a fragilisé sa personnalité au point de s'installer dans des situations à risques » explique le psychologue. Cependant « les faits qu'elle a vécus ne sont pas pour elle un traumatisme, en raison du suivi psychiatrique immédiat

dont elle a bénéficié et du fait, aussi, qu'elle connaissait Hamza. Mais lorsque je l'ai rencontrée, elle avait l'impression d'avoir été piégée. Elle était en colère, surtout contre Pascal Martinet ».

S'adressant aux jurés, M^e Dubois, avocate de la partie civile les invite à « garder en mémoire les déclarations faites au cours des premières auditions, c'est là que nous sommes au plus près de la vérité ». « La victime a été trahie par son ami alors qu'elle se croyait en sécurité avec lui. Vous aurez fait la part des choses et compris qu'elle a été attirée dans un guet-apens. C'est une gamine fragile dont il est facile de profiter ».

Pas de différence entre les deux hommes

L'avocat général, Nicolas Deleuze, ne fait pas de différence entre les deux hommes et, requiert pour chacun huit ans d'emprisonnement ainsi qu'un suivi socio judiciaire de dix ans assorti d'une injonction de soins pour Pascal Martinet.

Des réquisitions jugées sévères par M^e Meynadier, avocat de Pascal Martinet, qui rappelle que, selon le psychiatre, son client « n'avait pas tout son discernement et qu'on ne peut l'oublier dans l'évaluation de la peine » et par M^e Khanifar, conseil d'Hamza Chorfi qui voit là « une analyse de la situation d'une très grande sévérité et d'une très grande injustice ». « Un homme de 40 ans et un gamin de 18 ans et demi ce n'est pas pareil ! La porte fermée, le téléphone qui disparaît, la gifle, le couteau et les menaces ce n'est pas lui. Et n'oubliez pas le vécu de la victime. Celui qui l'a violée, pour elle, c'est Martinet ».

Après deux heures et demie de délibéré, les accusés ont chacun été condamnés à 8 ans d'emprisonnement. Ils ont dix jours pour faire appel du verdict. ■

GÉRALDINE MESSINA.

SEDIVER Les prud'hommes se prononceront le 13 juin

Les verriers de Sediver se sont retrouvés pour la quatrième fois devant la juridiction prud'homale. Avec, là encore, un enjeu de taille : la réintégration de 170 salariés licenciés.

La première rencontre avec les prud'hommes remonte au 22 mars. Soixante-trois salariés, licenciés économiques avaient demandé leur réintégration au motif que la direction avait anticipé le terme de la procédure de consultation des instances représentatives. Faute d'accord entre les deux conseillers prud'homaux, l'un du collège employeur, l'autre représentant les salariés, il fut fait appel au juge départiteur, un magistrat professionnel. Ce dernier tranchait, le 12 avril, en faveur d'une réintégration.

Deux jours plus tard, les « 63 » recevaient un courrier

qui s'alignait sur la décision de justice. Sauf que la même lettre précisait, trois lignes plus bas, qu'ils faisaient, simultanément, l'objet d'une nouvelle procédure de licenciement. Entre-temps, une seconde vague de licenciements touchant 117 salariés avait été initiée, fin mars, par la direction.

Retour à la case départ. Tous les licenciés, soit un total de 173 verriers, saisissaient à nouveau en référé les prud'hommes, le 1^{er} juin, pour demander la même chose sur la base des mêmes motifs. Une fois encore, les deux conseillers prud'homaux n'ont pu se départager. Ce qui a nécessité, hier, une nouvelle audience en présence du juge départiteur.

Une question qui sera tranchée le 13 juin, à 10 heures. ■

LES PRÉVISIONS MÉTÉO
Départements - France
Montagne - Plaine - Mer
au 08 92 68 87 63*
*(0,34 € la minute)
Centre France METEO FRANCE

PÉRINATALITÉ ■ Les familles endeuillées par la mort d'un tout-petit enfant ne veulent plus du silence

Des ballons pour les petits anges

Des ballons contre le silence et les idées reçues s'envoleront vendredi. Avec les prénoms d'enfants décédés en cours de grossesse ou autour de la naissance.

CÉCILE BERGOUINOUX

Axelle, Lise, Louise, Tom et les autres... Alexandra, Livia et Robin. Des prénoms qui s'envoleront dans le ciel, vendredi 11 juin, solidement accrochés à leur ballon. Créée, il y a deux ans, à l'échelle européenne, par des parents endeuillés par la perte de leur enfant à naître ou de leur nouveau-né (1), l'opéra-

Info plus
Des initiatives. La présidente d'Axelle, Lise, Louise, Tom et les autres, aimerait apporter plus d'aide aux familles. Elle doit pour cela renforcer son équipe. Tel.04.73.20.68.83. Axelle, Lise, Louise, Tom et les autres, 48, rue des Grèves, 03000 Moulins.



DEUIL. « Il faut mettre des mots, donner sa place à l'enfant qui est parti. C'est l'équilibre de toute la famille qui est en jeu ».

tion « Le ciel de toutes les couleurs » se poursuit pour sortir les familles de leur isolement et sensibiliser le reste du monde à une souffrance peu reconnue.

En Auvergne, pas de grand rassemblement (2), « notre association n'est pas assez forte pour supporter une telle organisation » regrette Laure René, la présidente d'Axelle, Lise,

Louise, Tom et les autres, la seule association de la région, basée à Moulins (Allier), qui se consacre à l'information et l'accompagnement des familles. Chaque parent participera donc, ou pas, de manière individuelle.

Louise est décédée en 1993, « j'ai été très bien entourée par l'équipe médicale. Mais après, j'ai eu l'impression d'être

seule. J'ai tout étouffé pendant des années jusqu'à ce que ça explose » se souvient Laure René. « C'est pour cela que j'ai voulu aider les gens à ne pas faire les mêmes erreurs. Les parents sont tellement désemparés au moment de l'accouchement ».

Pourtant, assure-t-elle, « c'est là qu'il faut donner un prénom à l'enfant, le voir, le

photographier, parler de la sépulture, de l'état civil ». L'équipe soignante est particulièrement démunie face à la détresse des familles. « Et s'il n'y avait que la douleur, ça ne serait rien ! » explique le professeur Didier Lémyer, chef du service de diagnostic prénatal du CHU de Clermont-Ferrand, centre régional de référence. « Le sentiment de culpabilité remonte de façon plus forte qu'ailleurs ». La maman va chercher tout ce qu'elle a pu faire de mal et se sentir coupable d'avoir abandonner son bébé.

L'accompagnement psychologique

L'accompagnement psychologique pendant l'accouchement est un luxe aujourd'hui. Après aussi. Quand les parents se retrouvent seuls face au regard des autres. Les questions maladroites et les remarques qui se veulent encourageantes pour tourner la page « et faire un autre enfant ». Mais nier la naissance de cet enfant n'aide pas à faire le deuil. « Au contraire, témoigne Laure René, il faut mettre des mots. Il faut donner sa place à l'enfant qui est parti. C'est l'équilibre de toute la famille qui est en jeu ».

La maternité du CHU de

Clermont-Ferrand, classée niveau III, a ainsi mis au point un protocole qui respecte les enfants décédés, même si ce sont encore des fœtus.

Si la famille ne souhaite pas inhumer le corps, il sera conservé, avec son identité, pour être incinéré en même temps que d'autres petits. Les cendres seront ensuite dispersées au Jardin du souvenir de Crouël, à Clermont-Ferrand.

En chiffres

6,27 enfants décédés pour mille naissances en Auvergne
13.773 naissances par an

« C'est capital pour les parents, souligne la présidente de l'association. Savoir où est son petit, pouvoir se recueillir. Quand j'ai su où était Louise, cela m'a soulagée, réconfortée. J'ai pu commencer à me reconstruire doucement ».

(1) Le deuil périnatal concerne les enfants décédés entre quatre mois et demi de grossesse et une semaine de vie. (2) A Lille, plus de 120 personnes se sont retrouvées l'an dernier à l'initiative de l'association Vivre son deuil Nord-pas-de-Calais. [Http://nostout-petits.free.fr](http://nostout-petits.free.fr).

87 petits décédés par an

La mortalité périnatale en France est de 6,5 décès par 1.000 naissances. Pour l'Auvergne, ce taux est de 6,27. Entre 1999 et 2001, environ 87 enfants par an sont mort-nés ou sont décédés dans leur première semaine de vie en Auvergne (pour 13.773 naissances). Les décès peuvent avoir plusieurs origines en lien avec la mère (maladies, drogues, infections), avec l'enfant (accidents génétiques), provoquant la mort du fœtus ou le déclenchement d'un accou-

chement très prématuré. Des malformations décelées lors des échographies peuvent également conduire le médecin à conseiller une interruption médicale de grossesse (IMG). Et certains décès interviennent encore autour de la naissance. La France n'occupe que le 8^e rang dans l'Union européenne. Preuve que des progrès peuvent encore être réalisés. Le plan « périnatalité » 2005-2007 souhaite atteindre 5,5 décès pour 1.000 naissances en 2008. ■

Une inscription dans le livret de famille

Alexandra est née le 24 septembre 2004. Sans vie. Un vaisseau s'est rompu, son cœur s'est arrêté de battre dans le ventre de sa maman durant le sixième mois de la grossesse. Le regard franc, Sandrine évoque la naissance

de sa fille calmement avec toute la retenue et la douceur d'une maman en deuil. Sa colère, elle la porte ailleurs. « Ce qui nous est arrivé, on n'y peut rien. La famille nous a soutenus. Ma grande fille de 6 ans m'a donnée la force. Mais l'at-

titude des officiers d'état civil aurait pu me faire perdre pied ». Avec 1,6 enfants en moyenne par femme en France, cet enfant en devenir est investi de plus en plus tôt dans la grossesse. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont décidé de faciliter le travail de deuil des parents en permettant une inscription de l'enfant sur le livret de famille dès cinq mois de grossesse. Malheureusement, les services d'état civil, par manque d'information, refusent souvent

cette inscription. « J'ai fait des courriers, répertorié les textes de loi. Rien n'y faisait. C'est le député de ma circonscription qui a pu débloquent les choses » se souvient Sandrine. « Que de douleur inutile ! » lâche-t-elle les dents serrées. « Son nom dans notre livret, des photos et un caveau, c'est tout ce que nous avons d'elle » évoque-t-elle come pour conjurer ce silence qui s'installe. Alexandra va avoir un petit frère en septembre. Ce sera le troisième enfant de Sandrine. ■

POINTURE ■ Le numéro un de la restauration à Clermont-Ferrand

L'économie selon Pierre Bellon

De sa ville de naissance, Marseille, Pierre Bellon a gardé la volubilité et le franc-parler. Depuis, il a propulsé une PME française au rang de plus grosse entreprise mondiale dans le secteur de la restauration. Aujourd'hui, SODEXHO emploie... 320.000 salariés dans 76 pays ! Autant dire que l'invité de l'ESC de Clermont-Ferrand (*) est une des figures phare du patronat international et que le public était nombreux à vouloir entendre son message.

« Ce sont les entreprises qui créent la richesse »

Mais attention, à 75 ans, l'homme appartient à la vieille école, celle qui appelait un chat un chat quel que soit l'interlocuteur. Et quand il commente l'entrevue des dirigeants du MEDEF avec Dominique de Villepin (qui se déroulait au même moment que son intervention), Pierre Bellon ne s'embarrasse pas de métaphores : « Ce sont les entreprises privées qui créent la richesse et l'emploi, il ne faut jamais l'oublier ; et ce sont les impôts dont elles s'acquittent qui permettent de payer les hommes politiques et les fonctionnaires. De telle sorte que lorsqu'un gouvernement affirme "faire un cadeau aux entreprises", il ne fait que leur



CONVICTION. Pierre Bellon se dit convaincu que les services à la personne peuvent créer des milliers d'emplois.

restituer une partie de l'argent qu'elles donnent ».

Et il enfonce encore le clou : « En général, la vision des hommes politiques est à court terme et se limite aux élections. Je ne suis pas convaincu qu'en matière d'emplois, on

puisse obtenir des résultats en trois mois ».

Deux raisons à cela, selon le PDG de SODEXHO : « D'abord parce qu'en matière d'emplois, on raisonne rarement sur le court terme, ensuite parce que les solutions ne se

trouvent pas au sommet de l'Etat, mais sur le terrain ! ».

Cap sur les services à la personne

Invité sur le thème « Petite entreprise deviendra grande », Pierre Bellon s'est dit convaincu que l'une des sources d'emplois en France « était dans les services à la personne. Depuis peu, c'est un secteur auquel le privé a accès et il a un énorme potentiel d'emplois qui ne sont pas délocalisables ! ». Surtout dans une région comme l'Auvergne, concernée au premier rang par le vieillissement de sa population. Quant à savoir si la France doit aller chercher ailleurs un « modèle économique », Pierre Bellon affirme que « nous n'avons pas une culture du modèle. Je crois surtout qu'il faut résoudre les problèmes quand ils se présentent et s'inspirer de ce qui marche... chez nous ou ailleurs. De toute façon, c'est sur le terrain qu'on trouve ! ».

PATRICK BERTHARION

(*) Pierre Bellon était invité par le MEDEF du Puy-de-Dôme, hier soir à l'Ecole Supérieure de Commerce. A ses côtés, Hugues Arnaud-Mayer, président du MEDEF 63 et candidat à la succession d'Ernest-Antoine Seillière.

INSEE Diagnostic pour une Auvergne future

Ce n'est pas une première, mais une actualisation ; ce qui n'enlève rien aux 113 pages publiées par l'INSEE, en partenariat avec la préfecture de Région. Lors de la précédente édition, en 1995, le document s'appelait « L'Atlas économique de l'Auvergne », mais le principe reste le même : réunir toutes les données socio-économiques du moment pour offrir une base de travail et de réflexion à tous ceux qui doivent imaginer l'avenir de la région.

Présenté conjointement hier par Jean-Michel Bérard, préfet de Région et René Jean, directeur régional de l'INSEE, l'ouvrage est d'abord destiné à alimenter la réflexion des pouvoirs publics et des collectivités territoriales dans la perspective du futur Contrat de Plan Etat-Région. Mais il est aussi un outil pour tous les acteurs de l'économie auvergnate.

Actifs en baisse

Ce diagnostic ne révèle donc aucun scoop statistique, ni hélas aucune solution miracle. Au cours d'une présentation détaillée de cette publication, Bruno Priou, chef du services études diffusion de l'INSEE n'a pu que remettre en mémoire le retard de l'Auvergne en matière de services aux entreprises, ou encore le vieillissement annoncé de notre

population (-2 à -7 % d'ici 2030, selon les différents scénarios). Certains effets de ce vieillissement ont des conséquences prévisibles sur l'économie : ainsi en 2000, le nombre d'actifs auvergnats qui cessaient leur activité professionnelle était de 10.000 par an. L'an prochain, ils seront... 15.000 ! Et cette perte ne sera pas compensée par l'arrivée de nouveaux venus sur le marché du travail ! Heureusement, l'Auvergne possède des atouts : son tourisme, bien sûr, dont elle ne sait toujours pas tirer parti à son maximum ; sa recherche aussi, surtout celle du secteur privé, grâce à laquelle elle développe déjà des pôles d'excellence. Son agriculture enfin, qui en dépit de la disparition de 900 fermes chaque année, mise de plus en plus sur la qualité de ses produits.

Reste ce fameux problème de population : 20.000 naissances par an en 1970, 12 à 13.000 en 2000. Ce qui fait dire à l'historien Pierre Mazataud, auteur en début de cet ouvrage du « regard de l'historien » : « L'avenir de l'Auvergne va reposer de plus en plus sur ceux qui, quel que soit leur lieu de naissance, choisissent de vivre dans cette région et d'y faire fructifier leur talent ».